



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête Emploi 2013 à Mayotte

*Service producteur* : Insee – Antenne de Mayotte

**Opportunité** : avis favorable émis le 8 mars 2013 par une commission régionale *ad hoc*  
Réunion du Comité du label du 27 mars 2013 (formation Ménages)

L'enquête sur l'emploi à Mayotte a comme objectif principal de fournir des statistiques sur le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) ainsi que sur l'emploi dans le département de Mayotte. La mesure du chômage, de l'emploi, et de l'activité selon les critères établis par le BIT permettent notamment de rendre comparables l'ensemble des mesures réalisées sur les différents territoires de la Communauté européenne, en conformité avec les règlements en vigueur.

L'enquête fournit aussi de nombreuses informations sur la structure de la population active, de la population active occupée et de la population au chômage, ventilées par sexe, par âge, par niveau de formation, par qualification, par secteur d'activité et par profession. Elle s'attache à rendre compte de la complexité du marché du travail en appréhendant la multi-activité sous ses différentes formes (exercice de plusieurs professions par une même personne ou d'une profession pour le compte de plusieurs employeurs...), la mobilité liée à l'emploi ou à la formation, le sous-emploi, la durée du travail, les revenus générés par le travail, ce dernier volet étant complété de questions concernant les allocations individuelles perçues.

La collecte se déroulera d'avril à juillet 2013, auprès des personnes de 15 ans ou plus, résidant à Mayotte dans un logement ordinaire (résidence principale, hors collectivités). Elle sera réalisée en face à face, par des enquêteurs de l'Insee. La durée moyenne de questionnement est de l'ordre de 40 minutes.

L'Insee prévoit d'associer les partenaires à l'exploitation des données. Par ailleurs, les premiers résultats seront publiés par l'Insee, sous forme de tableaux rapides, et dans un « quatre pages » proposant une analyse globale de ces résultats.

---

#### Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

- Le Comité du label prend acte du fait que le service met en œuvre un processus adapté d'identification des logements complexes, notamment ceux comportant des habitations de type « Banga ». L'enquête Emploi étant une enquête individuelle, il recommande que la population dite « clandestine » soit bien couverte par l'enquête, dans la mesure où elle est rattachée aux logements repérés ; ceci permet d'avoir la mesure la plus précise des taux de chômage ou d'activité.
- Les lettres-avis ont été revues et corrigées par le service eu égard aux remarques formulées dans le rapport du prélabel.

.../...

- Concernant le questionnement, outre les quelques remarques ponctuelles signalées, le Comité demande que les différents types de « contrats-aidés » soient bien repérés dans la liste. Cette liste doit être réactualisée si nécessaire, en prenant appui auprès de la DIECCTE, et complétée en fonction des nouveaux contrats d'aides à l'emploi. Un rappel formulé dans les consignes aux enquêteurs devrait permettre de ne pas omettre ces nouveaux « contrats-aidés » ou d'avoir une information sur leur date de mise en application à Mayotte. Lors de la prochaine édition de l'enquête en 2014, la liste des contrats d'aide à l'emploi devra être à nouveau vérifiée et mise à jour.
- Compte-tenu de la situation particulière du marché du travail à Mayotte, le Comité insiste sur l'importance de bien repérer les activités occasionnelles des ménages.
- Le service régional de l'Insee à Mayotte fonctionne avec des ressources humaines réduites ; le processus de développement de l'enquête future amène à donner la priorité à certaines opérations, notamment l'exploitation de l'enquête, avant de mettre à disposition des chercheurs l'ensemble des fichiers via le CASD. Toutefois, le service prend note de la demande exprimée par les chercheurs pour le prochain dispositif de l'enquête et fera le nécessaire pour la mettre en œuvre dans les meilleurs délais.
- Le Comité du label félicite le service pour la présentation du glossaire et souligne les efforts et progrès significatifs apportés au dossier de l'enquête.

*« Conformément à l'article 5 du règlement 577/98 du Conseil de l'Union européenne du 9 mars 1998, l'enquête Emploi dans les DOM a toujours bénéficié du caractère obligatoire. Il est donc demandé que l'enquête Emploi à Mayotte ait aussi le caractère obligatoire pour convaincre les enquêtés du sérieux de l'opération, et doit, par ailleurs, permettre de disposer d'un protocole de collecte comparable à celui utilisé dans les Dom ». (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

**Le Comité du label attribue à l'enquête Emploi 2013 à Mayotte, le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

<b>Ce label est valide pour l'année 2013</b>
--

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron